Dispositif d'aide REMO

ReMoVe
Report Modal et Verdissement des flottes de transport massifié

Pour candidater

- Retrouvez toutes les informations sur le dispositif d'aide et déposez votre dossier en cliquant ici.
- Pour toutes questions sur le dispositif : reportmodal.remove@ademe.fr
- Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le replay du webinaire.

Candidats

- Les chargeurs
- Les commissionnaires de transport
- Les transporteurs
- Les compagnies maritimes en situation de "carrier haulage"

Dates clés

- **20/01/2026** Ouverture des candidatures
- **30/06/2026** Clôture des candidatures

Données clés

- 800 000€ plafonnement d'aide par entreprise
- 12 mois d'éligibilité des coûts
- 9,1 millions d'€ au global

Périmètre

- **Modes de transport visés pour le report modal :** ferroviaire, fluvial, maritime.
- **Périmètre éligible :** France métropolitaine pour tout trajet, national ou international.
- **Coûts admissibles (enveloppe maximale d'aide) :** 50 % de la valorisation des externalités évitées permises par le report modal.
- **Dépenses éligibles :** dépenses de fonctionnement ou d'investissement, sous condition d'externalités évitées dans les délais impartis au contrat (1 an maximum).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Financé par
CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE